



Qualification harcèlement

Par Id78578

Bonjour,

Atteint d'un handicap physique reconnu ainsi que d'une esthétisme je suis victime de remarques déplacés à propos de ce handicap de la part d'une personne de l'entreprise qui n'est pas un collègue de travail.

Le service rh m'impose de faire l'autruche...

Je prends sur moi, mais il faut savoir que mon handicap influ sur le contrôle de mes muscles.

Quand on est stressé on a tendance à plus ou moins se crysper...

Le harcèlement en arrive à un point où j'en arrive à un état de mal être extrême quand cette personne passe à proximité de moi ce qui me provoque des contractures musculaires violentes en résumé des crampes.

La personne m'accuse maintenant de harcèlement, l'entreprise voit les choses comme une réaction inappropriée et menace de me licencier pour inaptitude.

Je suis ingénieur dans un bureau d'étude, mon physique n'est en aucun cas un obstacle pour mon poste...

Pourriez vous me dire si je peux être poursuivi pour harcèlement et si l'entreprise est en droit de me licencier...?

Par ESP

Bonjour et bienvenue ici.

Pouvez vous préciser les raisons qui font que vous soyez, vous, accusé de harcèlement,valorcsue vous dites en être plutôt victime ?

Par Id78578

La personne m'accuse de harcèlement car elle perçoit mes contractures musculaires (légères on est sur des spasmes pas sur une crise d'épilepsie) lorsqu'elle passe à proximité comme intimidé.

Aucun élément de plus

Par Id78578

Pourriez-vous me dire si un harcèlement peut m'être juridiquement reproché ?

Par Id78578

Pouvez-vous me répondre ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Une accusation de harcèlement est toujours possible. Mais il faudra des preuves. Et c'est vrai pour vous comme pour

vos collègues.

Puisque votre litige est sur le lieu de travail et pendant vos horaires de travail, il faut demander à votre employeur de le traiter.

Parlez avec votre hiérarchie, avec vos délégués du personnel, et avec le médecin du travail.

Par Id78578

Pourquoi toujours possible ?

Un harcèlement doit être volontaire non ?

Dans mon cas il est clair que c'est involontaire et induit par un handicap

Par yapasdequoi

Rien n'est clair. Et ce n'est pas le forum qui décide.
Consultez votre hiérarchie.

Par Id78578

La hiérarchie ne veut pas dialoguer...

Par CToad

Bonjour

Parce qu'une accusation est toujours possible. Je peux vous accuser là maintenant d'avoir fini le pot de confiture qui était sur ma table. L'accusation est possible. Par contre je n'ai aucune preuve donc mon accusation n'ira pas bien loin.

Mon opinion sur votre histoire est que l'accusation de harcèlement de votre collègue ne tient pas (si vous nous avez tout dit). Je vous conseille comme yapasdequoi d'en parler à votre employeur et de lui expliquer que la manifestation d'un stress réactionnel n'est pas du harcèlement. Là dessus à la fois votre collègue et votre employeur doivent comprendre qu'après ce qui s'est passé, à la fois le comportement du collègue et la non réaction de l'employeur, personne ne peut plus exiger de cordialité entre vous. Que l'employeur lui mette le holà comme il l'a fait pour vous et que chacun retourne à sa vie et enterré cette histoire en comprenant bien que vous ne deviendrez pas les meilleurs amis du monde

Cordialement
Ctoad

Par Id78578

J'ai tout précisé concernant l'accusation de ce collègue

Par contre l'entreprise m'a placé en dispense d'activité rémunérée depuis plus de 30 jours sans date de fin...

Le temps que des aménagements de poste soient mis en place.

L'entreprise a fait appel à une entreprise spécialisée dans l'intégration de personnes en situation de handicap qui s'acharne à me faire passer des tests avec consentement forcé (l'entreprise me force à signer, en me menaçant de licenciement).

Tests qui n'ont absolument rien à voir avec le problème, la situation et mon poste.

La médecine du travail est également contre cette dispense

L'entreprise a-t-elle le droit de m'écarter de la sorte ?

Cela peut-t-il être qualifié de discrimination ?

Les examens effectués par l'entreprise spécialisée ne sont pas du tout appropriés mais l'entreprise ne veut rien savoir...

Je suis un ras de laboratoire depuis 3 semaines...

Par yapasdequoi

C'est bien différent d'accusations de harcèlement...
Consultez vos délégués du personnel.

Par Id78578

Ils me conseillent de faire profil bas et de me laisser faire

Mais la situation ne va que s'embourber car ils ne trouveront pas d'aménagement... Et pourquoi ça serait nécessaire d'en trouver ?

Ce n'est pas comme casser la gueule à quelqu'un, d'autant plus que ça arrive uniquement dans des situations extrêmes...

Par yapasdequoi

Je ne peux rien dire de plus.

Par CToad

Vous devriez raconter l'histoire dans l'ordre parce qu'in (moi en tout cas) ne comprend rien. Comment l'entreprise peut elle avoir fait une Dispo à la maison rémunérée sur rien ? Il y a autre chose. Vous nous avez donné votre point de vue, quelle est l'histoire dans l'ordre et le point de vue de votre employeur ? Vous avez été en arrêt maladie ? Fait intervenir la médecine du travail ?

Par Id78578

Justement il n'y a rien outre ce comportement interprété comme inapproprié de la part de l'entreprise (mesure réalisée pour le bien être des salariés de l'entreprise selon la RH centrale de Paris qui ne m'a jamais vu...).

C'est la seule raison officielle...

Par Id78578

Avant la mise en dispense l'entreprise ma ordonnée d'aller voir un médecin qui a certifié que j'étais en état de travailler...

Par Id78578

La RH doit me voir comment un monstre danger public qui fait des crises d'épilepsie...

Par Id78578

Ce n'est pas dans les raisons officielles.. mais j'ai fortement sollicité les RH par mail les semaines précédentes pour les convaincre que mon handicap n'est pas problématique

Par Id78578

Il y a un handicap dans la situation... donc une discrimination négative possible, ainsi qu'une réaction disproportionnée par la RH par discrimination sur mon handicap...

La question est l'entreprise peut-elle faire ce qu'elle veut de moi au point de me mettre en dispense pour la raison qu'elle veut ?

Comment puis-je leur faire entendre raison outre les syndicats ?

Les syndicats tombent aussi dans la discrimination mais il faut laisser faire l'entreprise spécialisée c'est des experts...

C'est des experts pour facturer les prestations oui...

Aucun aménagement ne sera trouvé j'ai peur d'être licencié pour inaptitude

Par yapasdequoi

Avez-vous pris conseil auprès de la MDPH ?

Il ne faut pas caricaturer ni dans un sens ni dans l'autre.

Un comportement inapproprié n'est pas excusable, que ce soit pas une personne handicapée ou pas.

Ensuite il y a une enquête qui prend un certain temps pour faire la part des choses.

Et des preuves doivent être réunies pour déterminer les responsabilités.

Par Id78578

Dans certaines circonstances on peut considérer un comportement comme approprié : si une personne en fauteuil roulant passe devant des personnes valides dans une queue ça serait inacceptable pour un valide mais compréhensible de la part d'un invalide...

Si un stress induit une légère contracture musculaire perceptible qui n'aurait pas lieu sans handicap ce n'est pas excusable ?

Par yapasdequoi

Pour faire valoir vos droits vous pouvez saisir les prud'hommes

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2360]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2360[ur]

Vous pouvez recourir au CPH en cas de litige individuel lié, par exemple :

À une rupture du contrat de travail

À une sanction disciplinaire

Au paiement du salaire ou des primes

À la durée de travail

Aux jours de repos ou de congé

Aux conditions d'hygiène et de sécurité du poste de travail

À la remise de l'attestation France Travail (anciennement Pôle emploi), du certificat de travail ou du reçu pour solde de tout compte

À une situation de harcèlement (moral ou sexuel) ou de discrimination

À la conclusion du contrat (non-respect d'une promesse d'embauche par exemple)